



Sudan Stéphane

Vaccinations contre l'encéphalite à tiques ; Quelles mesures prendre ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 22.05.19

DSAS/DICS

Dépôt

Il existe de nombreuses vaccinations qui sont proposées dans le cadre scolaire (rougeole, rubéole, tétanos, hépatite B, HPV, etc.) Elles sont pratiquées dans le cadre scolaire avec le consentement des parents car elles répondent à un besoin et une utilité médicale préventive.

Face à l'expansion importante des cas de méningo-encéphalite à tiques ces dernières années, la Confédération a décidé d'étendre la zone à risque à l'ensemble du territoire (sauf le Tessin et Genève) et de recommander le vaccin à l'ensemble de la population.

Dans le cadre d'activités scolaires comme l'éducation physique en forêt, course d'orientation ou autre branche faisant partie du PER, l'élève sera donc en contact avec ces zones à risque.

Il serait regrettable que le danger latent de ce nouveau problème dû au réchauffement de notre climat vienne freiner les activités de nos jeunes en plein air et les décourager de pratiquer des activités physiques dans la nature, tant dans des activités scolaires que dans leur temps libre.

L'année qui s'achève a battu des records en Suisse : 380 cas recensés de méningo-encéphalite à tiques, une inflammation qui peut entraîner des complications graves, parfois la mort. C'est 40 % de plus qu'en 2017 et certainement que la progression ne s'arrêtera pas là.

La vaccination contre les tiques se fait en trois injections et elle est tout à fait efficace, d'après les instances médicales. Le procédé en trois injections, soit une première injection, puis 30 jours plus tard on fait la deuxième injection. Après cette deuxième dose, le taux de protection est assuré et on peut faire une troisième vaccination 9 à 12 mois plus tard, pour avoir une protection de longue durée. Ce procédé est tout de même difficile et laborieux à planifier de façon personnelle, bien que remboursé par les assurances.

C'est pourquoi une planification scolaire de vaccination coordonnée avec les autres vaccins déjà effectués de manière volontaire serait un encouragement pour les élèves en scolarité obligatoire à faire ce vaccin.

1. Quel est le catalogue de mesures prises à ce jour pour solutionner ce problème grandissant ?
2. A-t-on d'ores et déjà planifié, au niveau cantonal fribourgeois, un calendrier pour faire face à ce nouveau cas de santé publique ?
3. L'Etat de Fribourg ne devrait-il pas, comme suggéré par ce message, intégrer cette vaccination dans le programme des vaccinations prévues au cours de la scolarité obligatoire ?

—